

Image not found or type unknown



## relogement par la mairie qui paye quoi?

Par **anat**, le **13/06/2010** à **15:49**

Bonjour,

voila mon ami et moi allons être relogé par [s]/[s]la mairie de notre ville car l'immeuble ou nous sommes doit être démoli. Ils nous ont trouvé un nouveau logement. J'aurais 2 questions  
la 1ère: si on déménage le 20 doit on payer intégralement le loyer du logement ou nous sommes actuellement ou juste du 1er au 20?

la 2ème: pour le nouveau logement il demande un dépôt de garantie est ce a nous de le payer ou a la mairie étant donné que c'est eux qui nous relogent?

Je vous remercie d'avance de vos réponses